

Masseurs-kinésithérapeutes : une étude d'impact sur les conditions de l'accès direct à la kinésithérapie



© 2026 Les Echos Publishing

Une étude récente menée par Frédéric Bizard, économiste et spécialiste des questions de protection sociale et de santé, s'est intéressée, après avoir dressé un état des lieux de la profession de masseur-kinésithérapeute, à deux scénarios : le recours tardif ou le non-recours à la kinésithérapie pour certaines pathologies (TMS – Lombalgie, Neurologie – AVC, Parkinson, SEP, Gériatrie – Prévention des chutes, Respiratoire – BPCO, mucoviscidose) et, à l'inverse, l'accès précoce et généralisé à la kinésithérapie pour ces mêmes pathologies. Les résultats ont été observés en matière de santé publique (bénéfices en termes de qualité de vie et de santé), d'économie de la santé (dépenses évitées) et d'économie globale (coûts évités pour les entreprises et la collectivité : absentéisme, perte de productivité...).

Faire mieux en coûtant moins cher

Dans toutes les situations étudiées, l'étude révèle que la prise en charge précoce en kinésithérapie permet de faire mieux... en coûtant moins cher ! Concernant, par exemple, les lombalgies, l'accès précoce à la kinésithérapie permet

d'économiser jusqu'à 7 500 € par patient sur 5 ans et d'éviter 36 jours d'arrêts de travail. Autre exemple, pour l'AVC, la récupération est améliorée et la perte d'autonomie fortement réduite.

Forts de ces constats, l'étude propose plusieurs leviers pour moderniser l'organisation des soins et améliorer l'accès à la kinésithérapie. Elle préconise notamment d'étendre l'accès direct aux kinésithérapeutes à certains publics non concernés par la législation actuelle, comme les personnes atteintes d'ALD ou les personnes âgées fragiles.

Pour consulter l'étude : www.ordremk.fr

© 2026 Les Echos Publishing